



INFORMATIONS PRATIQUES

SALLE DES FÊTES (salle climatisée)

CAPACITE D'ACCUEIL DE LA SALLE : 160 personnes

INSTALLATIONS - MISES À DISPOSITION :

Salle : 148 chaises, 20 tables rondes de 150 cm de diamètre, 25 tables rectangulaires (150 cm x 75 cm), 2 porte-manteaux, sonorisation (enceintes)

Cuisine : 1 étuve, 2 réfrigérateurs, 1 congélateur, 1 micro-onde

Matériel d'entretien dans la salle.

Il n'y a aucun prêt de vaisselle – l'installation et la désinstallation de la salle incombent à l'organisateur.

COUR DE FERME ET STATIONNEMENT

Le locataire s'engage à ne pas utiliser les emplacements de stationnement en zone privative, lesquels sont réservés aux locataires de logements. Lors de mariages, une autorisation peut être délivrée lors de l'installation de stands à l'extérieur de la salle des fêtes pour le vin d'honneur. Dans ce cas, le locataire doit s'engager à ne pas utiliser de sono, à limiter les nuisances et à veiller à l'état de propreté des espaces extérieurs.

TARIFS :

- **Réservation** : 305 € à la signature du contrat de location. Ce montant sera déduit du prix de location à régler lors de la remise des clés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

- Cautions : à déposer en mairie lors de la remise des clés

- Caution dégâts matériels : 1 000 €
- Caution élévateur PMR : 300 €
- Caution piano : 300 €
- Caution Entretien et Tri sélectif : 200 €

La caution entretien des lieux et tri sélectif est susceptible d'être encaissée lorsqu'il est constaté :

- au moment de l'état des lieux de sortie : le tri sélectif n'a pas été effectué, les déchets n'ont pas été déposés dans les containers enterrés prévus à cet effet, des déchets sont présents dans la cour de Ferme, le ménage de la salle n'a pas été effectué correctement (par ménage de la salle, il est entendu nettoyage des sols, des équipements mis à disposition, enlèvement de toute décoration (scotch, agrafes...))

Le nettoyage de la salle et le rangement du matériel incombent aux organisateurs.